

GUICHET UNIQUE

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION ADOS 10-17 ANS DIRECTION JEUNESSE - ACTIVITES JEUNESSE 2024-2025 :



Activités proposées : Centre Ados (collégien et jusqu'à 17 ans) et CLJ Plage (12-17 ans), Clubs Ados (collégien et jusqu'à 14 ans) ; Sorties escapade et découverte (collégien et jusqu'à 17 ans), Mercredis-passerelles Ados (CM2 à 5ème) ; Séjours (collégien et jusqu'à 17 ans); Stages thématiques (collégien et jusqu'à 17 ans).

**Le dossier doit être renseigné, signé et transmis au Guichet Unique.
Les champs accompagnés d'un astérisque (*) sont obligatoires.**

ENFANT* :

Nom : Prénom :
Mail :@..... Portable :
Date de naissance : Age : Etablissement scolaire, classe :

PARENTS* :

Responsable 1 (R1) :

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Lieu de naissance :
Tèl domicile :
Tèl portable :
Mail :@.....
Activité professionnelle :
 En activité : nom de l'employeur
 En cours de recherche d'emploi
 Sans profession
 Autres :

Responsable 2 (R2) :

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
Lieu de naissance :
Tèl domicile :
Tèl portable :
Mail :@.....
Activité professionnelle :
 En activité : nom de l'employeur
 En cours de recherche d'emploi
 Sans profession
 Autres :

REGIME D'APPARTENANCE* :

Régime général de la sécurité sociale Personnel de compagnie maritime Autre :

Situation familiale actuelle : Marié Célibataire Divorcé Séparé Vie maritale Pacsé Veuf(ve)
En cas de divorce ou séparation, merci d'indiquer le nom et prénom du conjoint :
Organisme versant les allocations familiales : CAF des Alpes Maritimes N° Allocataire :
 Autre (nom de l'organisme) Nombre d'enfants à charge :
Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal (aux)
.....

Le présent dossier est à remettre au Guichet Unique

Je certifie l'exactitude des renseignements et valide les accords portés sur ce document,
Je m'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements auprès du Guichet Unique,
Je m'engage à souscrire l'assurance scolaire et à en justifier par une attestation d'assurance avant le début des activités concernées,
J'accepte les conditions du règlement intérieur et ses mises à jour ultérieures, consultable sur le portail famille
<https://teleservices.ville-antibes.fr/portail-famille/>
J'autorise les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale.

Fait à Antibes, le :

Signature des responsables légaux :

CONTACTS DE L'ENFANT

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER LE MINEUR (en dehors du Responsable 1 et du Responsable 2. A ce titre, une pièce d'identité pourra alors être demandée).

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand-mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (vous avez l'obligation de renseigner une personne à contacter en cas d'urgence en dehors du responsable 1 et du responsable 2)

Noms/Prénoms	Qualités Ex : père, grand-mère, voisine etc.	Tél portable	Tél professionnel	Tél domicile

IMPORTANT

Dans le cas où l'enfant ne doit pas être remis à l'un des deux parents, merci de bien vouloir fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du juge aux affaires familiales.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

- Fiche Sanitaire de liaison ci-jointe.
- Justificatif de domicile sur la commune d'Antibes Juan les Pins ou certificat de scolarité.
- Attestation de réussite au « **savoir nager en sécurité** » **obligatoire** pour les inscriptions au CLJ Plage, Centre Ados, Club Ados, animations avec activités aquatiques.
- Le carnet de santé (photocopie des pages de vaccinations obligatoires).
- Attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire
- Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent ; pour les non-salariés, un justificatif d'activité professionnelle (extrait du registre du commerce récent, déclaration URSAAF de moins de 6 mois).
- Pour les allocataires CAF, transmettre la notification du Quotient Familial (QF). Pour les personnes ne fournissant pas de QF, transmettre la photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition + les prestations familiales (si plusieurs enfants).

Important : Si aucun document justificatif des revenus n'est transmis au service, le tarif maximum sera appliqué aux réservations.

DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE DE SANTE : PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être établi pour être accueilli en activités péri et extrascolaires : les enfants présentant des maladies chroniques (diabète, épilepsie, asthme, allergie, etc) ; les enfants qui ont besoin d'un régime alimentaire et/ou de prendre régulièrement des médicaments, les enfants qui ont besoin d'un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes à faire en urgence. Dans ces cas précis, il faudra fournir un certificat médical établi par votre médecin traitant attestant des mesures à prendre en compte, ainsi que le P.A.I déjà mis en place dans l'établissement d'accueil de l'enfant. Si vous êtes concerné, merci de joindre un courrier sous pli confidentiel cacheté indiquant le(s) nom(s), prénom(s), l'établissement scolaire et la mention «confidentiel» au présent Dossier Unique d'Inscription Ados.

Je joins au dossier unique d'inscription Ados un pli confidentiel :

Attention : Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I.

① Autorisation pour les sorties organisées :

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles...).

Je n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles, ...).

② a) Autorisation d'arrivée et de départ des centres d'accueil :

Je viens chercher mon enfant à l'accueil du centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques ou j'autorise les personnes mentionnées dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ».

J'autorise mon enfant à **arriver seul(e)** au centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques **et à repartir seul(e)** à la fin des activités.

② b) Particularités complémentaires à remplir en cas de situation exceptionnelle

J'autorise mon enfant à quitter seul le site dans le cas d'une fermeture prématurée pour cause de fortes intempéries.

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le site et je viendrai le chercher en personne (ou ce sera une personne indiquée dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ») sur le lieu de repli qui me sera transmis par l'équipe pédagogique.

③ Autorisation de « Droit à l'image » :

J'autorise la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités péri ou extrascolaires, pour la présentation de ces activités par la Commune, sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville, Réseaux sociaux...) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2024- 2025.

Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant par la Commune.

J'autorise, dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.

Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant au titre de reportage par les médias.

④ Autorisation de réception d'informations par voie électronique ou téléphonique :

J'autorise les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails, des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.

Je n'autorise pas les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails, des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.



FICHE
SANITAIRE DE
LIAISON
2024-2025

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : / /
 GARÇON FILLE

Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles afin d'accompagner dans les meilleures conditions sanitaires possibles votre enfant durant les activités péri et extrascolaires organisées par la ville d'Antibes.

***Pour toutes questions liées à la santé de l'enfant, merci de vous rapprocher du service Santé Scolaire
04 92 90 54 80***

Autorité parentale

NOM R1 : Prénom R1 : Téléphone R1 : Mère Père
NOM R2 : Prénom R2 : Téléphone R2 : Mère Père

Contacts autorisés à récupérer l'enfant

NOM : Prénom : Téléphone :
NOM : Prénom : Téléphone :

Médecin traitant

NOM : Prénom : Téléphone :

Vaccinations obligatoires

A jour des vaccinations obligatoires Oui Non

Important :

Pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée, vous devez joindre les photocopies de la page des vaccins du carnet de santé avec la fiche sanitaire.

Antécédents médicaux

Veillez indiquer les antécédents médicaux, chirurgicaux ou tout autre élément pouvant avoir des répercussions sur le séjour ?

Accompagnement spécifique : Projet d'Accueil Individualisé (PAI) - Handicap

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être fourni pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (allergies alimentaires, médicamenteuses, diabète, épilepsie, asthme...).

Disposez-vous d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Oui Non

Si vous avez coché oui à la question ci-dessus, merci de préciser la cause : _____

Votre enfant est-il en situation de handicap notification MDA? (anciennement MDPH) Oui Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH ? (Accompagnement d'un adulte) Oui Non

Pathologies aiguës

L'enfant suit ou doit suivre un traitement médical pendant les séjours avec nuitées ? Oui Non

(Si oui une ordonnance récente et les médicaments correspondants doivent être joints (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Informations complémentaires

Votre enfant porte-t-il :

des lunettes des lentilles des prothèses auditives des prothèses dentaires

autre(s) précisez

Je soussigné Nom : Prénom : responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

Les réservations pour les accueils de loisirs des vacances scolaires se feront en ligne.

Demande SMS pour les activités jeunesse suivantes :

Il est proposé aux familles d'être informé en amont par SMS de l'ouverture de campagnes d'inscription en ligne aux activités jeunesse qui sont marqués d'un astérisque (*) dans la partie « *Informations pour les activités jeunesse suivantes* » ci-dessous :

- J'autorise** l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour recevoir des SMS d'information pour les activités proposées par la Direction Jeunesse.
- Je n'autorise pas** l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour recevoir des SMS d'information pour les activités proposées par la Direction Jeunesse.

Informations pour les activités jeunesse suivantes :

Nous vous proposons de bien vouloir cocher les activités qui vous intéressent pour l'année scolaire 2024/2025 à des fins de sondage.

① Petites vacances scolaires * :

• **Centre Ados des Colonnes * : collégien et jusqu'à 17 ans**

- Vacances d'Automne 2024
- Vacances d'Hiver 2025
- Vacances de Printemps 2025

• **Centre Ados des Semboules * : collégien et jusqu'à 17 ans**

- Vacances d'Automne 2024
- Vacances d'Hiver 2025
- Vacances de Printemps 2025

• **Des stages/ateliers thématiques *** (y compris pour la musique) pourront être organisés au cours des vacances scolaires.

- Vacances d'Automne 2024
- Vacances d'Hiver 2025
- Vacances de Printemps 2025

② Grandes vacances scolaires * :

• **Centre Ados des Colonnes * : collégien ou entrée au collège en sept 2025 et jusqu'à 17 ans**

- Juillet 2025
- Août 2025

• **CLJ Plage – base de voile du Ponteil * : 12 à 17 ans**

- Juillet 2025
- Août 2025

• **Des stages/ateliers thématiques *** (y compris pour la musique) pourront être organisés au cours des vacances scolaires.

- Juillet 2025
- Août 2025

③ Hors vacances scolaires :

- Stages/ateliers thématiques
- Séjours ou mini-séjours
- Sorties Escapade et Découverte

IMPORTANT :

Si le présent Dossier Unique Ados est complet et transmis dans les délais impartis, vous pourrez vous inscrire en lignes pour les activités des vacances.

➤ **Pour les petites vacances scolaires :** Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique 1 mois avant chaque campagne d'inscription en ligne.

➤ **Pour les grandes vacances scolaires 2025 :** Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique avant le **mercredi 30 Avril 2025 dernier délai.**

ACTIVITE CLUB ADOS 2024-2025

L'activité « club ados » propose des activités pour les collégiens jusqu'à 14 ans. Celles-ci se dérouleront les vendredis soirs ou les samedis/dimanches en journée, ½ journée ou soir hors période de vacances scolaires.

Une équipe pédagogique aura en charge vos enfants sur ces différents temps.

Un programme « club ados » est proposé hors vacances scolaires, par trimestre. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial (QF).

Pour plus de renseignements sur les activités vous pouvez contacter le ☎ **06 20 96 58 75** ou le ☎ **07 62 14 06 39** Ou par mail : SAJ@ville-antibes.fr

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le club ados se déroule.

Les inscriptions sont autorisées au cours du trimestre sous réserves des places disponibles et de la validation du **DUI Ados** (Dossier Unique d'Inscription Ados) par le Guichet Unique.

Elles se font au choix : possibilité de réserver de 1 à 3 séances par adolescent par trimestre.

Au-delà des 3 sorties réservées initiales, la famille pourra inscrire l'adolescent sur une liste d'attente et l'inscrire à des sorties supplémentaires s'il y a des désistements et sous réserves des places disponibles restantes. La famille sera contactée par le service Guichet Unique pour finaliser l'inscription en fonction des places disponibles et procéder au paiement.

Aucun repas organisé par la ville n'est prévu dans l'accueil « club ados ». Il sera précisé aux familles si l'adolescent doit prévoir un pique-nique et /ou un équipement spécifique selon l'activité.

S'il y a lieu, les transports en bus jusqu'au lieu de déroulement de l'activité sont assurés par la Ville et sont inclus dans l'accueil « club ados ».

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique.

Sorties Club Ados prévues* entre le 21 Septembre 2024 et le 6 décembre 2024 :

*Sous réserve de modifications par le service animation jeunesse.

Merci de cocher vos demandes de réservation :

Samedi 21/09/2024 sortie aventure (tarif de 7€ à 20€) : Via Souterrata (activité de pleine nature)

Samedi 05/10/2024 sortie gratuite : course d'orientation et action éco-citoyenne à la Valmasque

Vendredi 08/11/2024 sortie évason (tarif de 2€ à 8€) : sortie théâtre de la Marguerite

Samedi 23/11/2024 sortie évason (tarif de 2€ à 8€) : patinoire et action citoyenne / solidarité

Vendredi 06/12/2024 sortie évason (tarif de 2€ à 8€) : Freestyle Azur – événement sports extrêmes à l'AzurArena Antibes

Il s'agit d'un accueil de loisirs éducatifs à destination d'enfants scolarisés du **CM2 à la 5^{ème}** (10 ans à 14 ans), le **mercredi après-midi avec ou sans repas** à l'Espace jeunesse des Semboules (Complexe Jeunesse et Sports Paul Charpin).

Compte-tenu de la spécificité du dispositif dit « passerelle entre l'élémentaire et le collège », l'âge minimum pour autoriser l'inscription aux accueils du mercredi est de 10 ans et scolarisé en CM2.

Les enfants âgés de 10 ans, qui terminent leur scolarité en classe élémentaire, peuvent ainsi côtoyer des jeunes collégiens de la même tranche d'âge et partager, sous l'encadrement d'un personnel qualifié, des activités éducatives et ludiques, contribuant à leur éveil et leur autonomie.

Un programme est déterminé par l'équipe d'animation encadrante.

Les représentants légaux peuvent en prendre connaissance directement auprès de l'équipe d'animation ou sur le site internet de la Ville au lien suivant : <https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/11-16-ans> ou en contactant directement le service Animation Jeunesse de la Direction Jeunesse : SAJ@ville-antibes.fr téléphone **07.62.14.06.39 – 06.20.96.58.75**.

Le service se réserve le droit de modifier, d'annuler le programme d'animation, les horaires ou le lieu pour raison de service, ou en cas de force majeure (mauvaises conditions météo, etc...).

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le mercredi-passerelle se déroule.

Les inscriptions se réalisent pour la totalité du trimestre et sont autorisées au cours du trimestre sous réserves des places disponibles et de la validation du Dossier Unique d'Inscription Ados par le Guichet Unique.

La facturation sera proratisée. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial.

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique.

Accueil avec repas fourni par la Ville :

L'accueil des enfants est assuré de 12h30 à 18h00.

Arrivée obligatoire à 12h30 à l'espace jeunesse des Semboules (Repas à l'école J. Prévert)

Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

Accueil sans repas :

L'accueil des enfants est assuré de 13h00 à 18h00.

Arrivée échelonnée à partir de 13h00 jusqu'à 14h00 à l'espace jeunesse des Semboules

Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE NOUVEAU DISPOSITIF
DES MERCREDIS-PASSERELLES ADOS 2024-2025**

Activités prévues* entre le mercredi 11 septembre 2024 et le mercredi 1^{er} juillet 2025 :

*Sous réserve de modifications par le service animation jeunesse

Un programme multi activités est proposé chaque trimestre, selon une thématique poursuivie tout au long du trimestre, permettant une grande variété d'animations autour du sport, de la culture, de la nature, de jeux menés, du bricolage, des loisirs créatifs, de la musique, des débats et réflexions, etc.

Merci de cocher vos demandes d'inscription :

<u>Période</u>	<u>Thématique du trimestre</u>	<u>Exemples d'activités</u>
<input type="checkbox"/> <u>1^{er} trimestre 2024-2025</u> du mercredi 11/09/2024 au mercredi 16/10/2024	Projet « construction caisse à savon » en vue de participer à un championnat départemental	Jeux de connaissance "Bingo" et time's up Trivial poursuite Déco salle et caisse à savon Thèque Just dance et karaoke Jeux de société Karting
du mercredi 06/11/2024 au mercredi 18/12/2024	Projet « création d'un escape game »	Ciné débat Jeu 60 secondes chrono Quizz sur le patrimoine local Jeux de raquettes Création collective Tournoi multisports Pyramide, jeux de société Escape game
<input type="checkbox"/> <u>2^{ème} trimestre 2024-2025</u> du mercredi 08/01/2025 au mercredi /26/03/2025	Projet « création d'un clip vidéo »	Jeux de société Réalité Virtuelle et tournoi de jeux videos Création de bougies Slackline Grand jeu Course d'orientation Sensibilisation aux gestes de 1 ^{er} secours Graff sur planches en bois Tir à l'arc
<input type="checkbox"/> <u>3^{ème} trimestre 2024-2025</u> du mercredi 02/04/2025 au mercredi 01/07/2025	Projet « créations autour de l'alimentation » en vue de participer à un Top Chef des Ados	Expériences scientifiques : création de fusées Quadra dodgeball Question pour un champion Loup Garou Création : bijoux de téléphone, déco master chef... Tournoi jeux de précision, Top Chef Ados

ATELIER MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

L'Espace Musique Croix Rouge propose des ateliers (batterie, guitare, basse, trompette, groupe...) tout au long de l'année scolaire, du lundi au vendredi, prioritairement aux adolescents âgés de 10 ans et plus.

Les Pré-inscriptions s'effectuent auprès de l'animateur de l'espace musique afin de déterminer le créneau horaire de l'atelier d'un commun accord avec les familles : au ☎ 04.93.65.86.01 ou 06.09.13.55.33.

Le tarif est forfaitairement de : 2€ la séance de 30 minutes.

Pour tout renseignement, les représentants légaux peuvent contacter directement l'équipe d'animation de la Direction Jeunesse : SAJ@ville-antibes.fr téléphone **07.62.14.06.39 – 06.20.96.58.75** ou consulter le site internet de la Ville au lien suivant : <https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/11-16-ans> .

Aucune inscription ne sera validée par le Guichet Unique sans préinscription préalable validée auprès des animateurs. Les inscriptions et le paiement se réalisent auprès du Guichet Unique, pour l'année scolaire.

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique.

je souhaite inscrire mon adolescent aux ateliers musique de l'année scolaire 2024-2025

La Caisse d'Allocation familiale (CAF) est un partenaire principal dans le développement et le financement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.



TARIFICATION JEUNESSE 2024

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (Avec Repas)	oui	0,9	15 €	3 €
ALSH : Centre de Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (avec Repas)	oui	0,9	15 €	3 €
Club Ados Evasion	scolarisé au collège	14 ans	Prix à la 1/2 Journée ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	oui	0,5	8 €	2 €
Club Ados Aventure	scolarisé au collège	14 ans	Prix à la Journée ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	oui	1	20 €	7 €
Club Ados (gratuit selon programme)	scolarisé au collège	14 ans	Gratuit (sans repas) inscription à la sortie	oui		0 €	0 €
Sortie Escapade	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la 1/2 journée ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	oui	0,5	8 €	2 €
Sortie Découverte	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	oui	1	20 €	7 €
Actions Educatives de Proximité (gratuit)	scolarisé au collège	17 ans	inscription à l'activité ou au trimestre	non		0 €	0 €
Accompagnement à la scolarité (gratuit)	scolarisé au collège	17 ans	Inscription à l'année scolaire	non		0 €	0 €
Mini Séjour	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Mini Séjour	oui	1	20 €	6 €
Séjours de Vacances	scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Séjour	oui	2,7	53 €	7 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) sans repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (sans repas)	oui	0,4	8 €	2 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) avec repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (avec repas fourni)	oui	0,6	10 €	3 €
Mercredi passerelle atelier 1 atelier (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 2h (1 atelier) Inscription au trimestre (sans Repas)	oui	0,4	4 €	1 €
Mercredi passerelle atelier 2 ateliers (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 4h (2 ateliers) Inscription au trimestre (sans Repas)	oui	0,4	8 €	2 €

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plancher	
Atelier Espace Musique	6 ans	17 ans	Prix à la Séance (1/2h)	non	<u>Forfait</u>	2 €	
Studio de Répétition musique	10 ans	17 ans	Prix à la Séance 2 heures	Non	<u>Forfait</u>	5 €	
Stages musique (sans prestataire)	10 ans	17 ans	prix au stage inscription au stage	oui	0,5	14 €	3 €
Stages musique (avec prestataire)	10 ans	17 ans	prix au stage inscription au stage	oui	0,5	50 €	15 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée sans prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée	Oui	0,5	14 €	3 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée avec prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée avec prestataire	Oui	0,5	50 €	15 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée sans prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	7 €	1,50 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée avec prestataire)	scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	25 €	7,50 €

Tarifs horaires 2024 adolescents en situation de handicap

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	scolarisé au collège	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (Avec Repas)	oui	0,11	1,87 €	0,37 €
ALSH : Centre de Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (avec Repas)	oui	0,11	1,87 €	0,37 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix à l'heure Inscription au trimestre (sans repas)	oui	0,08	1 €	0,25 €

LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies au cours de l'inscription sont enregistrées et utilisées par la commune d'Antibes Juan-les-Pins, de manière à permettre l'accueil de votre enfant au sein des activités extrascolaires et périscolaires organisées par la commune.

Les données sont nécessaires pour l'organisation de l'accueil des enfants, la facturation du service ou encore l'obtention de financements publics. Certaines données sont également obligatoires pour permettre l'accueil de votre enfant dans la collectivité, comme les relevés de vaccinations obligatoires.

Les données sont accessibles aux services mairie concernés. Elles peuvent être partiellement partagées avec les partenaires institutionnels (comme la CAF).

Vous trouverez, si vous le souhaitez, le détail des finalités, bases légales, nature des données collectées, durées de conservations, destinataires, dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

La Commune a nommé un délégué à la protection des données. Vous pouvez le contacter pour poser toute question relative à la protection de vos données, ou exercer ces droits auprès de lui, en joignant alors un justificatif d'identité, par email à l'adresse suivante : rgpd@ville-antibes.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos Droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Sous-Finalité	Base légale	Données	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de l'accueil (vérification des présences, préparation des repas, organisation matérielle)	Contrat avec les personnes concernées	Responsables légaux (identité, informations personnelles, adresses, coordonnées de contact), personnes habilitées à chercher l'enfant	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service en charge de l'accueil, direction.
Facturation (établissement des factures, établissement du tarif social, comptabilité)	Contrat avec les personnes concernées	Adresse de facturation, coordonnées bancaires, données fiscales	10 ans	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction.
Communication envers les parents et le public	Consentement des responsables légaux	Images ou voix de l'enfant captées pendant les activités	Le temps de l'inscription (si refus), le temps de validité de l'autorisation (si acceptation)	Service en charge de l'accueil
Suivi sanitaire et adaptation de l'accueil en fonction de l'état de santé de l'enfant	Obligation légale de fourniture d'une fiche sanitaire Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs	Relevés des vaccins obligatoires, Antécédents médicaux et chirurgicaux, Pathologies chroniques ou aiguës (PAI) Données de la fiche sanitaire, éventuel PAI	Durée de la scolarité avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service de santé municipal (santé scolaire), service en charge de l'accueil (pour les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant).
Obtention de financements (CAF)	Intérêt légitime du responsable de traitement de bonne gestion financière de la structure	Numéro d'allocataire	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction.	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction, santé scolaire.

Bordereau d'accusé réception de dépôt du dossier ADO aux activités Jeunesse 2024-2025

Le Guichet Unique accuse réception du dossier unique d'inscription Ados 2024-2025 :

<u>Identification du demandeur :</u>	<u>Date et signature du Guichet Unique :</u>

Pour toutes informations concernant le suivi de votre dossier vous pouvez contacter le Guichet Unique :

☎ : 04 92 90 52 90

@ : guichet.echange@ville-antibes.fr

11 Boulevard Gustave Chancel 06600 Antibes